

swissuniversities

Chambre des
hautes écoles pédagogiques

swissuniversities
Effingerstrasse 15, case postale
3001 Berne
www.swissuniversities.ch

Mandat du groupe de travail temporaire Didactiques universitaires

pour la période administrative allant du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2021

La Chambre des hautes écoles pédagogiques de swissuniversities confie au groupe de travail temporaire Didactiques universitaires (GT DU) le mandat suivant :

Mission de base (objectifs généraux)

- Le Groupe de travail garantit **l'échange d'informations** à l'échelle suisse et assure la **coordination** dans le domaine des Didactiques universitaires. Au besoin, il collabore avec les différents types de hautes écoles.
- Si nécessaire, le Groupe de travail établit de sa propre initiative ou sur mandat des **prises de position** à l'intention de la chambre des hautes écoles pédagogiques ou de la délégation Enseignement de swissuniversities.
- Le Groupe de travail entretient un dialogue avec les personnes de contact des projets et des organes de swissuniversities, qui traitent des thématiques similaires (p.ex. PgB P-11 Double profil de compétences).

Tâches principales au cours de la période 2019-2021

- Elaboration d'une **cartographie** de la didactique des hautes écoles pédagogiques.
- Elaboration de bases pour la mise en place d'un **cadre de compétences** spécifiques aux HEP et comprenant des standards.
- Mise en place d'un **réseau** national réunissant les collaborateurs/trices spécialisé-e-s au sein des hautes écoles pédagogiques de toutes les régions linguistiques, s'intéressant aux questions ayant trait à la didactiques universitaires (p.ex. les didacticiens/nes des hautes écoles, les didacticiens/nes spécialisé-e-s, les chercheur-e-s, les responsables de la formation initiale et continue). Une plateforme d'échanges sera développée et continuellement mise à jour dans le cadre de ce réseau. Elle donne des informations sur le statu quo, les personnes de contact, les bonnes pratiques, les projets de recherche et développement et les besoins dans ce domaine, les activités exercées par les didactiques universitaires des hautes écoles pédagogiques.
- Coopération dans le **cadre des offres de formation continue** destinées aux formateurs et formatrices des HEP:
 - faire connaître les offres en didactiques universitaires des hautes écoles et en faire bénéficier les membres des hautes écoles pédagogiques,
 - développer des offres de formation continue communes qui tiennent compte des caractéristiques et des ressources spécifiques aux HEP.

Autres tâches (dépendant des ressources disponibles)

- Coordination et initiation, dans le cadre de la formation initiale et continue offerte par les hautes écoles pédagogiques, de **projets de recherche et développement** en matière de didactiques universitaires des hautes écoles:
 - donner de nouvelles impulsions à la recherche,
 - promouvoir les échanges d'information avec les commissions Formation, Recherche/développement et Formation continue/prestations de services de la chambre HEP,
 - établir des prises de position à l'intention de la Chambre des hautes écoles pédagogiques ou des Commissions de swissuniversities (sur mandat ou, si nécessaire, de sa propre initiative),
 - élaborer des recommandations/concepts dans le domaine de la gestion du personnel et de l'accréditation institutionnelle.
- Augmentation de la **visibilité** et de la **portée** des HEP en tant qu'organisations intermédiaires, notamment en raison de leur profonde expertise dans le domaine de la pédagogie:
 - collaborer à des réseaux et à des associations spécialisées œuvrant à l'échelle nationale et internationale,
 - donner des impulsions en matière de didactiques universitaires des hautes écoles aux autres types de hautes écoles et aux autres filières d'études.

Composition et organisation

- Les responsables du domaine des didactiques universitaires au sein des institutions membres et hôtes de la Chambre HEP sont représentés dans le Groupe de travail. La désignation des représentantes et représentants au sein du Groupe de travail est effectuée par la haute école concernée (généralement une personne par haute école).
- Le Groupe de travail propose à l'intention du Comité de la Chambre HEP un/une responsable et un/une suppléant/e ou deux co-responsables. En cas de co-responsabilité, il désigne une personne de contact. Le/la responsable et le/la suppléant/e ou les coresponsables proviennent généralement de régions linguistiques différentes. Le Comité vise une représentation équitable des différentes HEP au sein de la direction des organes internes de la Chambre HEP et se réserve le droit de rejeter certaines propositions, motifs à l'appui.
- L'activité principale du Groupe de travail est effectuée par des groupes de projet concrets qui traitent des questions de recherche et de développement importantes à l'aide d'équipes dont les membres sont issus de l'ensemble des hautes écoles. Au besoin, le Groupe de travail consulte des spécialistes supplémentaires. Le réseau est ouvert aux personnes intéressées en dehors des hautes écoles pédagogiques. Les adhérent-e-s du réseau participent activement au discours incluant tous les types de hautes écoles et présentent des projets (notamment au sein du SFDN ou dans le cadre des activités de la délégation Enseignement).
- Le Groupe de travail assure le fonctionnement organisationnel du réseau de manière appropriée, notamment en élaborant (également à court terme) des prises de position relatives à des questions ou des thèmes particuliers.
- Le Groupe de travail est subordonné au Comité de la chambre HEP.
- Une personne de contact issue du secrétariat général est attribuée au Groupe de travail.

La forme d'organisation du Groupe de travail est la suivante :

-
- Responsable et co-responsable ou deux co-responsables (en règle générale, provenant de régions linguistiques différentes)
 - Groupe de travail (délégués de toutes les hautes écoles membres et hôtes de la chambre)
-

HEP)

- Personne de contact du secrétariat général de swissuniversities
-

Fonctionnement

- Le Groupe de travail se réunit généralement trois fois par an. La responsable ou le responsable du Groupe de travail se charge de la mise à jour de la liste d'adresses des membres du Groupe de travail. Elle ou il communique les modifications à la personne de contact du Secrétariat général de swissuniversities. Au demeurant, le Groupe de travail fixe lui-même ses modalités de fonctionnement.
- Les décisions du Groupe de travail sont prises à la majorité simple des membres votants. Pour toute question relevant de sa compétence thématique, le Groupe de travail a le droit de présenter des propositions au Comité de la Chambre des hautes écoles pédagogiques. En leur qualité d'institutions hôtes permanentes, l'IFFP et HEFSM sont représentées au sein du Groupe de travail en tant que membres ayant le droit de vote.
- Outre la personne de contact issue du secrétariat général, la responsable de la Chambre HEP recevra une copie des invitations aux réunions et des procès-verbaux du Groupe de travail.

Communication

Les organes de la Chambre HEP font partie intégrante de l'organisation de swissuniversities. Ainsi, les conditions suivantes s'appliquent à la communication:

- La communication du Groupe de travail envers le public et les médias est assurée par la présidence de la Chambre en concertation avec la secrétaire générale/le secrétaire général et la section Communication de swissuniversities (cf. concept de communication de swissuniversities). Le Groupe de travail ne communique ni en cas de demande (p.ex. de médias) ni de sa propre initiative vers l'extérieur.
- Pour toute question concernant les représentantes et représentants d'organisations externes (p. ex. SEFRI, CDIP), le groupe de travail s'adresse à la responsable de la Chambre HEP. Il ne les contacte pas de sa propre initiative. Il en est de même lorsque le groupe de travail est contacté par des représentantes ou représentants d'organisations externes.
- Les publications doivent être approuvées par le Comité de la Chambre HEP et sont mises à disposition sur le site Internet de swissuniversities par le Secrétariat général.
- Le groupe de travail ou les différents membres du groupe de travail ne mettent pas en place leur propre site Internet.
- En cas de questions relatives à la communication, la/le responsable de la Chambre et la section Communication de swissuniversities se tiennent à la disposition des organes.

Ressources

- Les membres du Groupe de travail agissent sur mandat des hautes écoles pédagogiques. La rétribution pour le travail fourni et le remboursement des frais sont pris en charge par l'employeur des membres.
- Le Groupe de travail organise lui-même les travaux administratifs (p.ex. rédaction du procès-verbal).
- Aucune ressource n'est en règle générale à disposition pour remplir le mandat. Dans des cas exceptionnels, l'organe compétent au sein de swissuniversities peut, sur demande du Groupe de travail, décider de lui attribuer des fonds.

Rapports et plan de travail

- Jusqu'au 15 décembre de l'année en cours, le/la responsable du Groupe de travail remet au Comité de la Chambre HEP un rapport succinct sur les principales activités réalisées l'année écoulée. Dans ce rapport, le Groupe de travail se réfère notamment au plan de travail correspondant. Tout en se livrant à une auto-évaluation, il indique dans quelle mesure les objectifs visés ont été réalisés et quelles mesures il prévoit le cas échéant pour les atteindre.
- En outre, il fournit une proposition de plan de travail pour l'année suivante au Comité qui l'approuve.

Limitation du mandat

Le mandat du Groupe de travail expire au bout de deux ans. A la fin de celui-ci, son renouvellement sera décidé au vu d'une évaluation.

Remarques finales

Le mandat est complété par les documents suivants :

- plan de travail par année civile,
- liste des membres du Groupe de travail. Elle est mise à jour par la responsable ou le responsable du Groupe de travail.
- Stratégie actuelle de la Chambre HEP comprenant les mesures de mise en œuvre correspondantes

Approuvé par l'Assemblée générale de la Chambre HEP le 11 mars 2020.